

## Droit de réponse de François-Marie Banier

**François-Marie Banier, dont nous publions un nouveau droit de réponse, ne nous en voudra pas de préciser qu'il a toujours refusé de nous recevoir ou de répondre à nos questions, malgré plusieurs tentatives, qui témoignent de notre souci de mener une enquête contradictoire, y compris sans lui.**

**V**otre hebdomadaire du 4 février 2010 ayant choisi de me consacrer sa couverture ainsi que l'intégralité des pages 50 à 57 sous le titre à grand spectacle « Comment gagner un milliard (sans se fatiguer) » illustré d'un photomontage tout aussi accrocheur, je me vois une nouvelle fois contraint de porter à la connaissance de vos lecteurs les informations suivantes afin qu'ils puissent se faire librement leur opinion :

Si *Le Point* prétend « révéler » les témoignages de quatre anciennes employées m'accusant d'avoir « floué » Madame Bettencourt, je constate que ces prétendues révélations n'en sont pas puisque c'est la quatrième fois depuis décembre 2008 que votre journal se complait à reproduire ces mêmes accusations, dont visiblement il ne se lasse pas.

L'exclusivité dont vous vous prévaluez pour accrocher votre lectorat est donc pour le moins émoussée, même si cette fois « les accusations du personnel de Madame » ont été présentées de façon spectaculaire afin sans doute, dans votre esprit, d'en renforcer l'apparente objectivité.

Cela étant, puisque votre journal se présente lui-même comme un « hebdomadaire d'information » et qu'il semble disposer d'un accès privilégié au contenu du dossier pénal de l'affaire « Bettencourt », je m'étonne qu'il n'ait choisi dans ce dossier, qui contient plus de 525 pièces, que les témoignages accusateurs produits dans vos colonnes alors qu'il en existe d'autres, émanant également d'employés de Madame Bettencourt, qui les démentent et disent strictement le contraire.

Ces témoignages contradictoires ont au demeurant conduit le parquet de Nanterre à classer sans suite le 22 septembre 2009 une enquête menée pendant dix-huit mois en déclarant dans une dépêche à l'AFP du même jour qu'il avait finalement estimé qu'il n'y avait « pas suffisamment d'éléments pour rapporter la preuve d'un abus de faiblesse » et qu'« il n'y a pas d'élément dans le dossier qui permet de dire que Madame Bettencourt ne jouit pas de toutes ses facultés physiques et mentales », ajoutant que les témoignages « antinomiques recueillis dans son entourage n'ont pas permis de caractériser l'infraction ».

Il est donc regrettable qu'un « hebdomadaire d'information » comme le vôtre n'ait pas rendu compte de ces éléments, préférant choisir quatre témoignages d'une violence inouïe me présentant comme un homme intrigant et sans scrupule, usant de manœu-

vres et de pressions pour obtenir des dons faramineux d'une femme présentée comme affaiblie.

La réalité est tout autre et je démontrerai que ces accusations aussi outrancières qu'in vraisemblables ne correspondent en rien à ma relation amicale avec Madame Bettencourt, avec laquelle, c'est bien mal la connaître, je ne me suis jamais comporté comme un « gourou » ayant mis en œuvre une « stratégie » digne d'un « thriller mondain », comme vous aimez me présenter, et ce alors que Madame Bettencourt l'a clairement démenti à plusieurs reprises, sans qu'il soit nécessaire, rassurez-vous, que ses déclarations aient été « répétées à haute voix avec les proches du photographe » !

Comment peut-on un seul instant croire que j'aurais profité de déjeuners avec Madame Bettencourt pour qu'elle me fasse des « chèques » après avoir demandé à sa secrétaire de bien vouloir ne pas oublier de mettre son chéquier dans son sac à main ou, pire encore, que j'aurais également dit à l'une de ses employées « tant qu'elle n'est pas sous tutelle, elle peut signer » ou, encore plus grave, que j'aurais profité de sa prétendue faiblesse en 2003 et 2006 pour « réclamer » des « assurances-vie » en allant jusqu'à lui glisser « un petit mot » dans son « soutien-gorge » ?

Votre « thriller mondain » relèverait plutôt de la comédie de boulevard s'il ne s'agissait de conférer aux faits que vous publiez une apparence d'authenticité que vous cherchez à renforcer.

En effet, afin d'amener vos lecteurs à adhérer à de pareilles accusations, vous affirmez à votre tour en page 50 que « les sommes les plus importantes ont été cédées à Banier au printemps 2003 et à l'été 2006, au moment où la santé de Liliane Bettencourt se dégradait fortement... »

Vous auriez pu cependant vous souvenir que, par jugement du 4 décembre 2009 rendu à votre rencontre, le tribunal de grande instance de Paris a considéré qu'une telle présentation des faits était attentatoire à ma présomption d'innocence et a observé dans sa décision que « Liliane Bettencourt indique dans une lettre du 16 septembre 2009 qu'en 2003 elle a été hospitalisée pour l'ablation d'un polype et en 2006 pour une surdose médicamenteuse, en contestant tout lien entre les dons « spectaculaires » et son état de santé à ces dates, niant avoir connu des passages à vide ».

Enfin, la circonstance que « la fille de la milliardaire a saisi la justice » ne permet pas pour autant de tenir pour vrais les témoignages que vous avez publiés, tous orientés dans le sens d'une accusation contre moi.

Cela étant, je suis soulagé à l'idée de pouvoir bientôt m'expliquer publiquement et face à face avec Madame Françoise Bettencourt-Meyers devant un tribunal.

Vous y entendrez alors, si vous le voulez bien, un tout autre son de cloche et la véritable histoire de mon amitié et de ma relation, depuis plus de quarante ans, avec Madame Bettencourt qui est très éloignée, c'est peu dire, du contenu de votre article ■